

Direction générale des affaires institutionnelles  
et des opérations

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 17 mars 2023

**Objet : Demande d'accès**  
**N/Réf. : 1847 00/2022-2023.542**

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 6 février dernier, visant à obtenir copie de tous les rapports, avis, mémoires et notes d'information de la firme McKinsey remis au ministère de la Santé et des Services sociaux depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2018.

Les documents recensés dans le cadre du traitement de votre requête ne peuvent vous être communiqués puisqu'ils appartiennent à la firme McKinsey et ne peuvent être transmis sans leur consentement conformément aux articles 23 et 24 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, RLRQ., c. A-2.1.

Par ailleurs, la décision 2022-2023-323 ainsi que les documents transmis dans le cadre de cette demande d'accès en lien avec votre requête est disponible dans le site Internet du Ministère au lien suivant : [https://www.msss.gouv.qc.ca/ministere/acces\\_info/decisions-et-documents-transmis-dans-le-cadre-d-une-demande-deacces/](https://www.msss.gouv.qc.ca/ministere/acces_info/decisions-et-documents-transmis-dans-le-cadre-d-une-demande-deacces/)

Vous trouverez, annexés à la présente, l'avis de recours prescrit par l'article 51 de la Loi sur l'accès ainsi que les extraits de la loi sur les dispositions invoquées

Veillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La sous-ministre adjointe,

Original signé par

Dominique Breton

p. j. 2

N/Réf. : 23-CR-00001-41